

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 20 DEC. 2012



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A190

OBJET : Finances - Budget Primitif 2013 - Vote du Budget Annexe des Transports publics urbains

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Anne - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCIEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCIEL Joël - BRAMI Héliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CASSAN René - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - MEDVEDOWSKY Alexandre - QUARANTA Alain - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Ressources/Finances

Objet : Budget Primitif 2013 – Vote du Budget Annexe des Transports Publics Urbains.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne la création d'un Budget annexe des Transports Publics Urbains.

Le Budget Primitif est l'acte par lequel sont prévues les recettes et dépenses annuelles ; ce budget doit être voté par le Conseil de Communauté.

Exposé des motifs :

Lors du Conseil de Communauté du 25 octobre 2012, il a été débattu de la création d'un Budget annexe des Transports Publics Urbains pour l'année 2013.

Il vous est proposé aujourd'hui d'approuver le projet de Budget Primitif du Budget annexe des Transports Publics Urbains qui répond aux orientations et priorités déterminées dans le cadre du débat d'orientations budgétaires.

Ce projet de budget s'inscrit dans un contexte d'identification et de transparence des coûts du transport en commun qui sont amenés à évoluer en fonction des politiques de déplacement initiées.

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE

Le budget annexe des Transports Publics Urbains constitue un service public industriel et commercial (SPIC) qui gère les investissements et l'exploitation du réseau de transport public urbain.

Son statut de SPIC emporte les conséquences suivantes :

- L'activité est retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service,
- Le financement de l'exploitation du service est assuré par le versement transport et les recettes perçues auprès des usagers,
- Le Budget Annexe Transport est soumis à une nomenclature comptable spécifique : la M 43,
- Ce budget est géré Hors Taxes en application de l'article 256B du Code Général des Impôts qui précise que « le service public de transport de personnes est obligatoirement assujetti à la TVA ». Les recettes et les dépenses sont enregistrées sur les comptes budgétaires pour leur montant hors taxes, le compte TVA étant tenu uniquement par le trésorier principal.

Notons que ce budget annexe n'intègre pas le transport scolaire qui constitue un service public administratif au regard de son objet et de son mode de financement.

II. L'EQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE

Le Budget Primitif 2013 s'élève à 83.900.000 €, et s'équilibre comme suit :

	B.P. 2013
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	48 446 000
Recettes	54 800 000
autofinancement brut	6 354 000
INVESTISSEMENT	
Dépenses	29 100 000
Recettes	29 100 000
BUDGET TOTAL	83 900 000

A. LA SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 54.800.000 €. Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes de prévisions de dépenses et de recettes :

EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
	B.P. 2013		B.P. 2013
Transports urbains	46 250 000	Versement transport	53 200 000
Infrastructures - Entretien des parkings	143 000	Subventions	100 000
Refacturation au budget général	200 000	Participation des usagers	1 500 000
Charges de personnel	1 853 000		
Total dépenses	48 446 000	Total recettes	54 800 000
Autofinancement brut	6 354 000		

1. Les recettes de la section d'exploitation

Les recettes d'exploitation progressent faiblement par rapport à 2012 car la principale ressource que constitue le versement transport, est fortement corrélée à la conjoncture économique.

Elles se répartissent ainsi :

- **Le versement Transport (53,2 M€)**

Afin de permettre le financement des transports urbains, la Loi du 11 juillet 1973 autorise les Autorités Organisatrices de Transports à instituer une taxe dénommée Versement Transport.

Les redevables sont les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, qui emploient plus de 9 salariés. Sont exonérées les fondations et associations reconnues d'utilité publique, à but non lucratif, dont l'activité est de caractère social.

Le dispositif d'assujettissement progressif est étendu aux employeurs dont l'accroissement d'effectifs résulte de la reprise ou de l'absorption d'une entreprise ayant employé 10 salariés ou plus au cours de l'une des 3 années précédentes.

S'agissant de la base d'imposition, l'assiette du versement est constituée par la totalité des salaires versés par les employeurs assujettis.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, le taux du versement transport est de 1,40%.

Pour l'année 2013, le versement transport est évalué à 53 M€, soit une progression de 1% par rapport à 2012. Il représente 93% des recettes d'exploitation de ce budget annexe.

- **Les participations des usagers (1,5 M€)**

Les modalités tarifaires ont été fixées dans le cadre de la délibération n° 2012-A095 du 12/07/2012.

Pour 2013, les participations des usagers sont évaluées à 1,5 M€, soit une progression de 100 K€ par rapport à 2012.

- **Les autres recettes (100 K€)**

Elles correspondent à la participation du Conseil Général pour la prise en charge des bénéficiaires du RSA.

2. Les dépenses de la section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 46,4 M€ et se répartissent de la manière suivante :

- **Réseau urbain d'Aix en Provence : 24 M€**

La délégation de Service Public doit connaître en 2013 un élargissement de son

périmètre en intégrant les services de transport de Venelles, d'Eguilles, le service des Diablines, la gestion des parcs relais ainsi qu'une offre kilométrique accrue.

Ces évolutions génèrent des transferts de crédits en provenance des marchés des lignes régulières.

- Réseau intercommunal et petits réseaux : 13 M€

Les négociations liées à l'intégration de certaines lignes régulières dans la nouvelle délégation de Service Public contribuent à une faible évolution de ces lignes budgétaires, principalement constituées par les marchés des lignes régulières intercommunales mais également par le Transport à la Demande et le Transport de Personnes à Mobilité Réduite.

- Autres réseaux et dépenses diverses : 9 M€

Ce poste regroupe les participations de la CPA à différents organismes et autorités organisatrices (SMITEEB, CG13, Syndicat Mixte des Transports des Bouches du Rhône) pour 8 M€ ainsi que diverses dépenses liées aux marchés de gestion de la billettique, de la billetterie ou l'information voyageurs.

- Infrastructures de déplacements : 150 K€

La gestion des parcs relais représente près de 100 K€ annuels auxquels viennent s'ajouter des dépenses ponctuelles à hauteur de 45 K€.

Par ailleurs, les charges de personnel sont évaluées à 1,9 M€ pour ce budget annexe.

Il convient également de prévoir des crédits (200 K€) au titre des remboursements de frais à la collectivité de rattachement. Ceux-ci correspondent aux dépenses assurées par le budget principal pour le compte du budget annexe.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 29,1 M€ répartis ainsi :

DEPENSES	
	BP 2013
Dépenses d'équipement	29 100 000
Capital de la dette	-
Total Dépenses d'investissement	29 100 000

RECETTES	
	BP 2013
Autofinancement Brut	6 354 000
Sous-total ressources propres	6 354 000
Subventions / participations	5 000 000
Emprunt	17 746 000
Total recettes d'investissement	29 100 000

1. Les recettes d'investissement

En ce qui concerne la section d'investissement, le budget s'équilibre par les recettes suivantes :

- Autofinancement brut : 6,3 M€
- Subventions d'investissement : 5 M€
- Emprunt : 17,7 M€

Seules les subventions d'investissement notifiées à ce jour ont été inscrites au Budget. En cours d'exercice les notifications de nouvelles subventions pourraient permettre de réduire le volume d'emprunt.

Le recours à l'emprunt (près de 18 M€) viendra compléter le financement des opérations d'investissement.

Les investissements seront ainsi financés en 2013 :

	Part de la ressource en M€	Part de la ressource en %
Autofinancement	6 354 000	21.8%
Recettes d'équipement (subventions et FCTVA)	5 000 000	17.2%
Emprunt	17 746 000	61.0%
Total Recettes d'investissement 2013	29 100 000	100.0%

2. Les dépenses d'investissement

➤ Les dépenses d'équipement

Elles s'élèvent à 29,1 M€ et correspondent aux opérations suivantes :

- En matière d'infrastructures de déplacements :

Les opérations importantes d'infrastructures liées au Transport public routier de voyageurs sur notre territoire sont en phase de travaux ce qui génère des montants importants pour 2013 :

- la gare routière d'Aix : 5M€
 - le pôle d'échanges du Plan d'Aillane : 3,8 M€
 - le pôle d'échanges de Pertuis : 0,84 M€
 - le parc relais Malacrida : 4 M€
 - le parking de Krypton (travaux de surélévation, construction d'un pont) : 11 M€
 - la réalisation du Bus à Haut Niveau de Services : 0,88 M€
 - l'aménagement de couloirs de bus : 2,4 M€.
- En matière de transports : la finalisation de l'opération billettique (0,4M€) et les études relatives au futur système d'aide à l'exploitation du réseau et à l'information des voyageurs (0,25M€).

Notons que les autorisations de programme ouvertes au sein du Budget Général de la Communauté ont été clôturées, afin de les basculer pour le montant restant à financer sur le Budget Annexe Transports Publics Urbains.

Cela représente 128 M€, dont 28,6 M€ de crédits de paiement pour l'année 2013.

CONCLUSION

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

54.800.000 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

29.100.000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 et l'article L1412-1;

VU l'avis de la Commission des finances en date du 13 novembre 2012,

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembre 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le présent Budget Primitif 2013 du Budget Annexe des Transports Publics Urbains, par nature, tel qu'il vous est présenté :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec opérations,

OBJET : Finances - Budget Primitif 2013 - Vote du Budget Annexe des Transports publics urbains

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	4
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

AGOPIAN Jacques - DAVENNE Chantal - GUINDE André - SKRIVAN Fleur

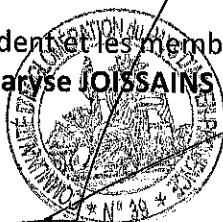
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



19 DEC. 2012